

PROJET D'ETABLISSEMENT 2021 - 2026

LYCEE DE LA MER
PÔLE DE FORMATION
MARITIME
PAUL BOUSQUET -
SETE

Table des matières

1. Préambule.....	1
2. Historique.....	1
3. L'établissement.....	1
4. Prérequis.....	2
5. Rappel du projet 2014 – 2020	2
Axe 1 : Améliorer l'attractivité et l'information	2
Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance des métiers.....	2
Objectif 1.2 : Améliorer la connaissance des formations	2
Objectif 1.3 : Améliorer la connaissance de l'établissement.....	2
Axe 2 : Améliorer la réussite des apprenants	3
Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de vie des apprenants.....	3
Objectif 2.2 : Améliorer la compétence globale des apprenants.....	3
Objectif 2.3 : Donner des outils et l'envie pour apprendre	3
Axe 3 : Améliorer l'employabilité des apprenants.....	3
Objectif 3.1 : Améliorer la « maritimité » des apprenants.....	3
Objectif 3.2 : Améliorer la compétence « Anglais » des apprenants.....	3
Objectif 3.3 : Améliorer le « réseau professionnel » des apprenants.....	3
6. Nouveau projet : un diagnostic partagé	3
6.1 En équipe de direction.....	3
6.2 Avec l'ensemble de la communauté éducative maritime de l'établissement.....	4
7. Travaux.....	4
8. Axes	4
8.1 Axe n°1 – « Bien-vivre ensemble dans l'établissement ».....	4
8.2 Axe n°2 – « Ancrage et rayonnement sur le territoire ».....	5
8.3 Axe n°3 – « Développement de la pédagogie de projet »	6
9. Conclusion	6

1. Préambule

Entrer au lycée de la mer, c'est s'engager à suivre une formation complète que président les valeurs de solidarité, d'entraide et de respect mutuel. C'est mettre une exigence professionnelle dans chaque instant de sa scolarité, quels que soient les obstacles et les difficultés. C'est aller, comme en mer, au-delà de ses limites, tout en assurant sa sécurité et celle des autres.

Un engagement durable de deux, trois, cinq ans, la perspective d'y revenir, aussi, en tant que professionnel. Entrer au lycée de la mer, c'est mettre chacune de ses composantes à égalité, donner, d'abord, la considération que l'on revendique, et chercher à s'élever, développer ses connaissances, dans tous les domaines possibles : le marin, plus qu'un autre, se doit d'être éclairé, curieux de tout ce qui l'entoure.

Entrer au lycée de la mer, c'est une expérience humaine et solidaire, la perspective heureuse de devenir quelqu'un.

2. Historique

L'histoire de notre institution débute le 27 octobre 1851. Dans le respect du testament de Paul Bousquet, riche chapelier montpelliérain, légataire de sa fortune pour que soient formés « de bons marins, des hommes instruits » avec une priorité pour les orphelins de marins.

Les termes du testament portaient ainsi les gènes de notre établissement qui a toujours privilégié la maritimité, saisi chaque occasion d'augmenter le niveau de qualification et maintenu une offre de formation accessible aux plus défavorisés.

L'enjeu de la création de l'enseignement maritime au 19^{ème} siècle était d'instruire pour mieux armer les futurs marins voués à une carrière terriblement dangereuse. Notre établissement a depuis accompagné chaque progrès dans les normes de sécurité internationales par la mise en place des formations et des matériels correspondants.

3. L'établissement

Depuis 1851, le lycée Paul Bousquet forme aux métiers de la mer. Unique Lycée Professionnel Maritime de méditerranée continentale, il est doté par la Région Occitanie et relève du Ministère de la Mer. Avec un équipage composé de plus 80 personnels, il accueille chaque année près de 300 élèves comme étudiants (FI et apprentissage) mais également entre 600 et 1000 stagiaires de formation continue.

Idéalement situé à Sète, sur les bords de l'étang de Thau, il est le seul établissement à bénéficier d'un port et d'un panel inédit de plateaux techniques. Outre des simulateurs navigation et machines, une exploitation en cultures marines, un banc moteur pédagogique, plusieurs ateliers de travaux pratiques, trois navires, deux barques à rames et deux voiliers habitables, Paul Bousquet dispose d'une unité de lutte contre l'incendie, d'un bossoir d'évacuation des navires, d'un canot de secours rapide ou encore d'une plage de manœuvre d'exercices.

Les formations initiales débouchent sur des CAP (conchyliculteur et matelot), des Bac Professionnels et des BTS dans les quatre grandes filières maritimes : pêche, commerce, avec pour ce dernier une option nationale « plaisance professionnelle », électromécanique navale et cultures marines.

Son pôle de formations adultes répond aux besoins du secteur pour l'insertion, la formation et la promotion dans les fonctions d'exécution, d'appui et d'encadrement. Les enseignements dispensés concernent les secteurs de la pêche, du commerce, de la plaisance professionnelle, de l'aquaculture, du nautisme, de la plongée professionnelle, de la mécanique navale, de la sécurité maritime, de la valorisation, de la transformation et de la commercialisation des produits de la mer.

Acteur majeur de la formation des marins du sud de la France, le Lycée de la Mer est certifié ISO 9001-2015 pour toutes ses activités d'enseignement depuis 2014. De manière identique, le Pôle de formation maritime bénéficie de la certification QUALIOPI et d'une certification à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare depuis janvier 2021.

4. Prérequis

Dans chaque établissement public local d'enseignement (EPL), un projet d'établissement est élaboré, à l'initiative du Chef d'Etablissement, avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'administration (CA).

Le projet d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et détaille les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

5. Rappel du projet 2014 – 2020

Axe 1 : Améliorer l'attractivité et l'information

Cet axe visait à l'amélioration de la pratique de l'établissement dans toute la partie amont qui conditionne l'attractivité, les choix et l'orientation des élèves, stagiaires et apprentis.

Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance des métiers

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux d'exercice du métier dans l'enquête à 5 ans

Objectif 1.2 : Améliorer la connaissance des formations

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux de démission lors de la première année

Objectif 1.3 : Améliorer la connaissance de l'établissement

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Nombre de dossiers demandés

Axe 2 : Améliorer la réussite des apprenants

Cet axe visait à l'amélioration de la pratique de l'établissement durant tout le processus de formation afin de mettre élèves, stagiaires et apprentis dans les meilleures conditions de réussite de leur cursus.

Objectif 2.1 : Améliorer la qualité de vie des apprenants

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux de participation des apprenants aux projets, actions et activités proposées par l'établissement.

Objectif 2.2 : Améliorer la compétence globale des apprenants

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux de réussite aux examens et aux certifications annexes.

Objectif 2.3 : Donner des outils et l'envie pour apprendre

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux d'absentéisme des apprenants

Axe 3 : Améliorer l'employabilité des apprenants

Cet axe visait à l'amélioration de la pratique de l'établissement pour favoriser l'insertion des apprenants dans leur secteur socioprofessionnel et dans l'emploi.

Objectif 3.1 : Améliorer la « maritimité » des apprenants

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux d'exercice du métier de marin dans l'enquête à 5 ans.

Objectif 3.2 : Améliorer la compétence « Anglais » des apprenants

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Taux d'accès aux niveaux A2 et B1 en fin de cursus.

Objectif 3.3 : Améliorer le « réseau professionnel » des apprenants

- Moyens à définir
- Indicateur retenu : Nombre d'apprenants inscrits dans un réseau social professionnel ou dans l'annuaire de l'établissement.

6. Nouveau projet : un diagnostic partagé

6.1 En équipe de direction

Cette première étape a nécessité un bilan rapide des résultats du précédent projet, puis un diagnostic global et une évaluation interne du fonctionnement de l'établissement. Nous avons ensuite déterminé une méthode d'élaboration compatible avec les activités de la totalité de notre communauté éducative maritime.

6.2 Avec l'ensemble de la communauté éducative maritime de l'établissement

Dans ce lancement de la co-construction de notre nouveau projet d'établissement, nous nous sommes réunis en plénière le 20 novembre 2020 avec l'ensemble de notre communauté éducative. Un recueil et une interprétation des données comme des besoins propres de ce projet ont été collectés : provenance de nos élèves, besoins du territoire comme de la profession, réflexion sur les pratiques pédagogiques et les processus d'enseignement mis en œuvre, vie scolaire, écologie, développement durable, ressource et protection de l'environnement local, rapports institutionnels, culturels, sociaux et économiques avec cet environnement, réponse à l'exigence de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle de nos élèves. Nous avons ainsi réalisé la phase d'analyse de ce qui fait l'identité de l'établissement.

7. Travaux

A l'issue de la première cogitation collective et de la collecte des « Post-it », 6 thèmes ont émergé :

1. Pédagogie du projet ;
2. Relation au numérique ;
3. Vivre ensemble ;
4. Locaux et matériel ;
5. Ancrage dans le territoire ;
6. Développement durable.

Les premières réunions en groupes de travail ont débuté les 22 et 29 janvier 2021 avec un animateur désigné et un secrétaire/rapporteur. Outre leur contribution, ces derniers avaient pour vocation de remonter l'information mais également de la diffuser auprès des collègues, parents, élèves, professionnels, etc.

Le délai visé était celui de présenter un pré projet au CA de juin 2021 en parvenant à définir 3 ou 4 axes de progrès composés chacun d'objectifs et actions, tous mesurables par des indicateurs.

8. Axes

Après de multiples échanges, réunions et travaux, le projet d'établissement 2021 – 2026, son articulation avec comme ligne directrice commune, le développement durable, et trois axes distincts ont été présentés au CA du 16 juin 2021.

8.1 Axe n°1 – « Bien-vivre ensemble dans l'établissement »

Objectif n°1 : Épanouissement des apprenants dans le cadre éducatif ;

Actions :

- Constitution d'un conseil de vie des apprenants (CVA)
Indicateur : Création du CVA
- Développer les actions de prévention et de citoyenneté tout au long de l'année
Indicateur : Planification de trois à quatre manifestations par année scolaire

Objectif n°2 : Épanouissement du personnel dans le cadre professionnel ;

Actions :

- Mettre en place un lieu de convivialité pour l'ensemble des services
Indicateur : Création du lieu
- Mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation à destination du personnel
Indicateur : Planification de deux à trois manifestations par année scolaire

Objectif n°3 : Relations au sein de la communauté éducative.

Actions :

- Organiser des manifestations collectives (culturelles, sportives, festives etc.,) destinées à l'ensemble de la communauté éducative
Indicateur : Planification d'une à deux manifestations par année scolaire
- Mettre en place des actions favorisant le respect de l'autre
Indicateur : Planification d'une à deux manifestations par année scolaire

8.2 Axe n°2 – « Ancrage et rayonnement sur le territoire »

Objectif n°1 : Connaître le territoire et rencontrer ses acteurs ;

Actions :

- Chaque classe bénéficie d'une ou plusieurs rencontres avec le milieu professionnel par année scolaire
Indicateur : Planification d'une à deux rencontres par classe et par année scolaire
- Organiser une manifestation par classe (forum, intervention, etc...) avec les représentants des professionnels afin d'expliquer les enjeux et par année scolaire
Indicateur : Planification d'une manifestation par classe par année scolaire

Objectif n°2 : Constituer un réseau afin de favoriser l'employabilité des apprenants ;

Actions :

- Mettre en place et animer un réseau de toute la communauté éducative du lycée (présente et passée)
Indicateur : Réseau créé
- Constituer et actualiser une base de données des anciens élèves et acteurs professionnels du lycée comprenant leur activité professionnelle
Indicateur : Base constituée

Objectif n°3 : Accroître l'attractivité / la visibilité / la notoriété de l'établissement.

Actions :

- Maintenir le niveau de communication de l'établissement (fréquence et présence dans différents supports et médias)
Indicateur : Relevé de fréquentation des réseaux, compilation des articles de presse
- Organiser ou participer à une manifestation par filière
Indicateur : Planification d'une à deux manifestations par filière et par année scolaire

8.3 Axe n°3 – « Développement de la pédagogie de projet »

Objectif n°1 : Décloisonner et donner du sens aux apprentissages ;

Actions :

- Aménager les cours de co-intervention en fonction des projets
Indicateur : Relevé d'aménagements des cours dans EDT pour Pronote
- Mise en œuvre d'une heure de vie de classe et de projets (par classe)
Indicateur : Relevé de planification des cours dans EDT pour Pronote

Objectif n°2 : Mettre l'outil numérique au service du projet ;

Actions :

- Développer la formation à l'outil numérique pour les enseignants
Indicateur : Nombre de formations suivies par année scolaire
- Favoriser l'utilisation de l'Ordi par les élèves
Indicateur : Enquête auprès des élèves, étudiants et enseignants sur l'utilisation et la fréquence en cours

Objectif n°3 : Améliorer l'environnement de travail.

Actions :

- Développer les moyens de stockage de matériel des élèves
Indicateur : Listing des travaux effectués par année scolaire
- Aménager les locaux afin de faciliter l'apprentissage
Indicateur : Listing des travaux effectués par année scolaire

9. Conclusion

Ce projet a été coconstruit avec les membres de la communauté éducative maritime qui contribueront par leurs efforts quotidiens à le faire vivre.

Il conviendra de solliciter les membres de la communauté éducative, pour analyser, suivre, évaluer et éventuellement infléchir les orientations du projet. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue seront associés aux travaux.

Ce projet d'établissement sera donc étoffé chaque année en fonction de l'évolution des équipes et des apprenants. Les modifications et compléments devront être approuvés par le Conseil d'Administration.